



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE PROMOTION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES 30 JANVIER 2020

Avant le début du conseil de promotion, un rassemblement s'est tenu dans le hall de l'ENFiP de Clermont-Ferrand, à l'initiative des stagiaires, des enseignants et du personnel administratif, pour remettre à M. Ramir une pétition réunissant 2.300 signataires. Dans cette pétition nous réclamions que les activités périscolaires soient considérées comme des missions de l'ENFiP à part entière avec le maintien du poste de notre collègue Frédéric Delmon.

Le directeur de l'ENFiP a répondu qu'il était conscient de l'importance des missions de l'ATSCAF mais qu'une mise à disposition de ce collègue dans sa forme actuelle n'était plus possible. S'ensuivit une prise de parole de notre camarade Patrick Etienne (chargé d'enseignement Clermont-ferrand) qui a rappelé l'importance de la prise en compte de l'humain et souligné la souffrance au travail croissante du personnel enseignant et administratif.

Son intervention s'est conclue par des applaudissements nourris de la part des centaines de collègues présents.

La CGT s'associe à cette mobilisation et les revendications portées et exige le maintien du poste du collègue à l'ENFiP Clermont ainsi que de vrais moyens humains et financiers pour les activités périscolaires, à Clermont et dans les autres établissements !

Nos travaux ont débuté par la lecture de nos déclarations liminaires.

Bien évidemment, le directeur de l'ENFiP a refusé de répondre à toutes les problématiques qui ne sont pas circonscrites à l'ENFiP (changement des règles d'affectation des stagiaires, réforme des retraites, réforme NRP,...).

Toutefois il a fait un point sur les sujets suivants :

- La mise à disposition gratuite sans conventionnement de Frédéric Delmon (représentant ATSCAF de Clermont) auprès de l'ATSCAF n'est plus possible. En effet la Cour des Comptes l'assimile à de la gestion de fait, mais « sa situation est consolidée sur le plan juridique » le temps que cela soit « éclairci ».
- Un processus d'échange sera mis en place à partir de mi-mars mais échappe à la compétence de l'ENFiP... Hormis la silhouette d'un calendrier lointain et incertain, nous n'avons donc pas plus d'informations à la sortie qu'à l'entrée de ce conseil et il n'est pas du tout garanti que notre collègue soit toujours là en septembre.
- Les évaluations par une note chiffrée vont être abandonnées à partir de la prochaine promotion, au profit d'une évaluation sous la forme « acquis/en cours d'acquisition », comme c'est déjà le cas chez les inspecteurs stagiaires.

Suite à de vives critiques sur la question de la dématérialisation, le directeur a estimé que cela permettait de se mettre « dans les conditions les plus proches des services », lesquels utiliseraient « de moins en moins de papier ». Les agents sauront juger l'adéquation de cette affirmation avec la réalité...

SUR LA FORMATION

- La CGT a déploré l'impossibilité pour toutes les personnes le désirant de se rendre aux cours de soutien, faute de places. M. Ramir a répondu que l'ENFiP identifie celles et ceux qui en ont le plus besoin.
- Suites à des critiques unanimes sur l'apport pédagogique, le déroulement et la notation inéquitable de l'oral collectif, Mme Fabrègues du pôle formation a défendu l'épreuve en estimant que la confection des barèmes et la commission d'harmonisation s'étaient déroulées « de manière tout à fait professionnelle ».
Elle a cependant refusé à plusieurs reprises, et malgré l'insistance des organisations syndicales, de communiquer ledit barème.
M. Ramir a ensuite témoigné de l'importance du collectif, qui doit primer sur l'individuel, à l'école comme dans les services. Notre élu clermontois en a profité pour lui faire remarquer qu'à l'heure de l'individualisation de la rémunération, notamment via l'instauration de la prime au mérite, nous étions étonnés d'entendre un plaidoyer aussi vibrant sur la primauté du collectif !
Pour la CGT, l'absence de débriefe à la fin de cet oral collectif, met en évidence une totale opacité sur le barème appliqué, et laisse un goût amer et de l'incompréhension aux stagiaires.
- Sur l'existence même de l'oral collectif, Mme Fabrègues a d'abord affirmé que sa suppression était seulement « envisagée », puis, que l'épreuve ne serait « probablement pas reconduite » dans le cadre de la « refonte » de la scolarité des B, et enfin, elle n'a pas démenti lorsque nous nous sommes félicités que la suppression de l'oral collectif semble faire consensus !
- Faisant remonter les nombreuses observations des stagiaires concernant la e-formation, la CGT s'est vue répondre que celle-ci n'était pas un cheval de bataille et qu'elle n'avait pas vocation à remplacer la formation présentielle (nous voilà rassurés !).
Cette affirmation ne répondant pas aux objections émises, nous avons de nouveau questionné la direction au sujet de la pertinence du format. Mme Fabrègues a répondu que le dispositif permettait au stagiaire d'être « acteur de sa formation », louant « l'alternance des méthodes » ainsi que sa « souplesse et l'agilité » car il est possible de refaire la e-formation chez soi.
Pour la CGT, la e-formation ne doit en aucun cas se substituer aux séances présentielles et ne doit pas pallier aux manques de moyens alloués à l'ENFiP au même titre que les « Pol Cast »
- La CGT a toujours défendu une vraie alternance entre école et services pour mettre en pratiques les qualifications acquises au fur et à mesure de la scolarité. M. Ramir a trouvé l'idée intéressante mais estime que cela est trop compliqué à organiser matériellement.
- Concernant le positionnement discutable des temps de travail autonomes, le mauvais calibrage de certains cours (IR/TVA/Comptabilité très denses, Fondamentaux trop longs,...), Mme Fabrègues a insisté sur le fait que les emplois du temps et cours sont construits par des

« experts de la pédagogie » et qu'en tant que stagiaires, nous n'avions pas de « vue globale de la scolarité ». Dans la foulée, la direction a refusé d'arrêter les programmes de révisions à 7 jours de l'évaluation – au lieu de trois actuellement – estimant que cela n'est pas bon pédagogiquement parlant.

La CGT a toujours exigé que la semaine précédant les évaluations soit banalisée et consacré uniquement à des séances de reformulation afin de permettre aux stagiaires d'assimiler l'ensemble des notions fondamentales.

- Concernant la prévisibilité des emplois du temps, il a été répété qu'il n'est pas possible d'anticiper plus d'une semaine à l'avance du fait de bouleversements réguliers. Ainsi, cela ne permettrait pas aux stagiaires de prévoir plus en amont en ce qui concerne la garde de leurs enfants, leurs aller-retours à la maison,...

La CGT a toujours dénoncé l'envoi des emplois du temps trop tardifs ne permettant pas aux stagiaires d'associer scolarité et vie personnelle de façon sereine.

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

- À propos des difficultés rencontrées par les stagiaires pendant les grèves – principalement à Noisy – la direction affirme avoir été souple sur les justificatifs demandés, arguant qu'une copie d'écran suffisait, et que les absences sont traitées avec la même rigueur que si nous étions dans les services.
- La direction a concédé qu'il serait "possible probablement" de mettre à disposition un ordinateur portable supplémentaire pour les personnes en situation de handicap en faisant la demande, afin qu'elles en aient un à disposition à la maison et à l'ENFiP.
Pour la CGT la question de la prise en charge de personnes en situation de handicap, ne doit pas être une possibilité mais bien une priorité.
- La CGT a exposé le problème suivant : les internes/faux externes qui étaient déjà titulaires de la fonction publique ne peuvent avoir comme justificatif d'emploi qu'un document indiquant qu'ils sont contrôleurs stagiaires, compliquant sérieusement leurs démarches, particulièrement pour trouver un logement. Les élus CGT FiP revendiquent la possibilité de faire valoir le caractère de titulaire par le biais d'un justificatif. La direction s'engage à faire remonter rapidement cette revendication mais ne s'engage en revanche pas sur le temps de réponse ni son issue favorable.
- La même réponse a été faite concernant le remboursement des frais de déménagement qui ne peut être demandée qu'en juin – trois mois avant la titularisation – alors que ce déménagement intervient fin avril. Cette situation engendre des difficultés financières supplémentaires dont les agents ne sont pas responsables.
- Bis-répétita sur les problèmes de régularisation de la paye, notamment celles relatives au versement de la prime de rendement pour les personnes concernées.
- Malgré l'insistance de plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, à plusieurs reprises, l'administration a catégoriquement refusé de révéler le nombre de démissions consécutives à l'affectation des stagiaires B. Non seulement, la direction n'a pas voulu dire si elle connaissait ce nombre, mais elle a également refusé d'admettre que cette information pourrait nous concerner et nous être utile.

Pour la CGT cette non communication sur ce chiffre montre bien que les nouvelles règles d'affectation ont eu un impact réel sur les lauréats de concours, qui n'ont eu connaissance de ces dernières qu'une fois les résultats publiés.

QUESTIONS RELATIVES AU PERI-SCOLAIRE – LOGEMENT, RESTAURATION,...

- Nos élus lyonnais ont proposé la mise en place d'un "too good to go" pour l'établissement de Lyon. Cela consiste à éviter le gâchis de la nourriture qui n'a pas été consommée, en permettant aux stagiaires – prioritairement ceux qui ont des difficultés financières – de la récupérer. La directrice de l'établissement a révélé qu'elle travaillait justement sur une refonte de la cantine et remercie nos camarades pour l'idée. La possibilité d'un changement de chaîne de distribution et un nouveau marché pour cet été ont été confirmés, avec une révision du cahier des charges.
- Les problématiques liées au temps de trajet entre les résidences lyonnaises et l'ENFiP ont été soulevées. La directrice, Mme Alix, en est consciente et explique qu'elle recherche tous les étés des résidences au plus près mais que cela est difficile. Il n'y a pas de solution alternative pour le moment...
- À propos de Clermont, beaucoup de stagiaires nous ont alerté sur le manque de places de parking. M. Wattez a répondu que les Gourlettes et la Pradelle étaient parfaitement accessibles à pied.

S'il est permis de se réjouir des suppressions – quasi-actées – de l'oral collectif et de la notation chiffrée pour les prochaines promotions, de pair avec une certaine écoute sur les questions de ressources humaines – nous enfoncerons le clou lors du prochain conseil – , la CGT déplore que la majorité de ses revendications concernant le contenu de la formation n'aient pas obtenu de réponse satisfaisante et que la direction ait opposé des réponses technocratiques et l'argument de « l'expertise » à celui du vécu des stagiaires. Elle regrette également qu'un certain nombre de remarques formulées lors de la déclaration liminaire n'aient pas été relevées, à l'instar du raccourcissement – encore – de la formation, passant de sept à six mois à partir de l'année prochaine.

Tout cela illustre de manière limpide le manque cruel de communication et l'infantilisation des stagiaires dont fait preuve l'administration et que nous avons dénoncés dans notre déclaration liminaire.

Face aux attaques violentes perpétrées tant au niveau de l'ENFiP par le détricotage de la formation, de la DGFIP par la destruction continue des emplois et du réseau, et de tout le salariat par la mise à sac de notre système de protection sociale, il est plus urgent que jamais de s'organiser en tant que classe, travailleurs et travailleuses que nous sommes, conscients que c'est là que réside la foule de nos intérêts communs, et que nous avons un monde à gagner. À nouveau, la CGT encourage tout un chacun à rejoindre partout les mobilisations qui se multiplient à travers le pays.

**Les élus de la CGT Finances Publiques,
Clement Leblond, Leïla Cilirie, Loïc Souche, Caroline Cousin-Devroe**